



Confédération paysanne

Syndicats pour une Agriculture paysanne et la défense de ses travailleur·euses

ABATTAGE PAYSAN ET DE PROXIMITÉ DES SOLUTIONS POUR TOUS LES ELEVAGES !

L'ÉLOIGNEMENT ENTRE ÉLEVAGES ET ABATTOIRS

Le nombre d'abattoirs¹ en France, qui avoisinait les 400 en 2003, a diminué pour atteindre environ 230 en 2024. La baisse du nombre d'outils d'abattage s'est accompagnée d'une concentration économique et géographique de ce maillon essentiel de la filière au profit des grands groupes privés et coopératifs, principalement dans l'ouest de la France.

Aujourd'hui, de nombreux éleveurs et éleveuses des zones touchées par les fermetures d'abattoirs se retrouvent dans la plus grande difficulté pour faire abattre leurs animaux, notamment lorsque la vente est en circuits courts pour tout ou partie de leur production, mais pas seulement : la disparition des abattoirs déstructure aussi les filières longues, qui ont besoin de leur ancrage local pour générer de la valeur ajoutée et donc une meilleure rémunération des éleveurs et des éleveuses.

UNE SITUATION BIEN DIFFÉRENTE AILLEURS EN EUROPE

En France, il existe 18 fois moins d'abattoirs de boucherie qu'en Allemagne, 13 fois moins qu'en Autriche ou encore 7 fois moins qu'en Italie. Nous avons en France un abattoir pour 70 000 UGB¹, contre un abattoir pour 1 000 à 10 000 UGB élevées en Allemagne, en Autriche ou en Italie.

¹ UGB = unité gros bétail.
A titre d'indication, 1 vache = 1 UGB.



DES ATTENTES FORTES DE LA SOCIÉTÉ

Les menaces qui planent sur le secteur de l'élevage se sont renforcées au cours des dernières années. D'une part du fait de la crise économique et sociale que traverse l'élevage français, en particulier dans les filières longues soumises à la concurrence internationale.

D'autre part, du fait de l'attention citoyenne croissante sur les questions du bien-être animal, de la qualité de la viande et du coût environnemental de la production de protéines animales. Ces préoccupations se traduisent *a minima* par des attentes fortes vis-à-vis du traitement des animaux et de la qualité de la viande, et peuvent conduire au développement du véganisme voire aller jusqu'au rejet complet de l'élevage.

Face à l'opacité du maillon de l'abattage, aux scandales rendus publics à de nombreuses reprises et à l'allongement des transports du bétail en vif, de nombreux questionnements traversent également les éleveurs et les éleveuses quant à l'accompagnement de leurs animaux vers la mort.

L'élevage paysan tourné vers les filières de proximité peut répondre tant aux attentes sociétales qu'aux difficultés liées à la libéralisation des marchés.

Et pourtant, son maintien et son développement sont aujourd'hui pénalisés par le maillon « abattage » de la filière, qui constitue un nœud focalisant les problèmes (réglementaires, organisationnels, techniques, éthiques, économiques...).

¹ Hors volailles.

POUR UNE MEILLEURE ORGANISATION DE L'ABATTAGE EN FRANCE

L'ABATTOIR DE PROXIMITÉ, UN OUTIL AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE LOCALE

L'évolution du maillage des abattoirs, dictée par la recherche de compétitivité à tout prix, a été largement accompagnée par l'Etat.

De nombreux abattoirs de proximité n'ont pas pu résister à la mise en concurrence avec des unités industrielles brassant plusieurs dizaines de milliers de tonnes par an. Selon les territoires, cette concurrence a entraîné la disparition des services d'abattage d'urgence, la hausse des tarifs pratiqués auprès des petits apporteurs, la fermeture de lignes dédiée à une espèce, voire la fermeture totale d'outils d'abattage.

Pour la Confédération paysanne, il est absurde que l'Etat ait la même politique pour les abattoirs industriels, insérés dans une filière internationale et tournés vers l'export, que pour les abattoirs de proximité au service de l'économie locale.

BÂTIR DES POLITIQUES PUBLIQUES EN PARTANT DES BESOINS DES TERRITOIRES

Pour la Confédération paysanne, la priorité reste le maintien des abattoirs en place, dans l'objectif que ceux-ci rendent les services attendus par leurs utilisateur·rices. L'émergence de nouveaux outils doit ainsi viser à répondre à des besoins insatisfaits à l'échelle du territoire.

C'est donc bien des besoins de chaque territoire qu'il convient de partir pour imaginer des solutions d'abattage de proximité pour tous les élevages et tous les territoires, adaptées à la diversité des besoins des utilisateurs (élevages, boucheries, restauration collective ...) et respectant les attentes des citoyen·nes.

Cette réflexion doit se mener en fonction :

- De la préexistence d'abattoirs de proximité ou non.
- Des besoins exprimés par les utilisateurs de ces abattoirs, en termes d'espèces, de services de base (découpe, transformation, abattage d'urgence, animaux hors gabarit...) et de services innovants (ex : activité

complémentaire de caisson d'abattage à la ferme, meilleure traçabilité...).

- Des contraintes topographiques et économiques du territoire, qui dictent les distances réelles entre élevage et outil d'abattage, les espèces à abattre, les possibilités de fonctionnement d'un outil mobile, etc.
- Du nécessaire équilibre économique de tout outil d'abattage, service d'intérêt général relevant de la compétence territoriale. Cet équilibre inclut les soutiens publics, mais aussi les risques de dépendance d'un abattoir à un unique utilisateur. En effet, un utilisateur prépondérant peut décider de se retirer de l'abattoir et ainsi menacer sa viabilité.

VERS LA REPRISE EN MAIN DE L'ABATTAGE PAR LES PAYSAN·NES

Depuis une dizaine d'années, une trentaine de groupes locaux composés essentiellement de paysannes et paysans se sont montés à travers la France, dans un objectif de reprise en main, par les éleveurs et les éleveuses, du maillon « abattage ».

L'objectif de ces groupes est la mise en place d'outils d'abattage paysan, c'est-à-dire d'outils d'abattage de proximité gérés par et pour les paysan·ne·s, et ancrés dans un territoire.



Crédits photo : Julia Klag

QU'EST-CE QU'UN ABATTOIR PAYSAN ?

Pour la Confédération paysanne, un abattoir paysan est un abattoir dont la gouvernance garantit une place décisionnelle majoritaire et directe aux éleveurs et éleveuses du territoire.

Il est approvisionné en animaux issus du bassin d'élevage dans lequel il est situé. Les animaux y sont acheminés directement depuis des fermes, sauf exceptions concernant les structures collectives de regrou-

pement ou d'acheminement des animaux, dont le périmètre d'activité ne dépasse pas le bassin d'élevage.

Les viandes issues d'un abattoir paysan sont principalement destinées aux circuits courts et aux filières locales. Un abattoir paysan respecte un tonnage annuel maximum et une cadence d'abattage maximum garantissant la protection des animaux et des conditions de travail adaptées.

DES EXEMPLES D'INITIATIVES LOCALES ET INNOVANTES

DES ABATTOIRS 100% PAYSANS

De nouveaux modèles organisationnels émergent autour de la gestion paysanne et du tâcheronnage. C'est le cas par exemple de l'abattoir de Guillestre, dans les Hautes-Alpes.

En 2016, l'abattoir, qui fonctionne de manière classique, fait faillite. Grâce à la mobilisation des éleveurs et éleveuses, l'abattoir de Guillestre ré-ouvre quatre mois plus tard, sous la forme d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) : tous les mardis, les éleveur-euses tâcheron·nes abattent leurs animaux, mais également ceux des autres. Les éleveurs-tâcherons se sont formés aux gestes techniques, sanitaires, réglementaires, assurant ainsi un travail de très grande qualité pour l'ensemble des éleveurs-apporteurs.

Ce modèle d'abattoir a permis la viabilisation durable de l'outil d'abattage (grâce notamment au tâcheronnage), et la reprise en main de la mort des animaux par les paysannes et les paysans, plaçant le métier d'abatteur dans le prolongement logique du métier d'éleveur. Censé ne pas être viable en-dessous de 250 tonnes par an dans l'ancien modèle, la SCIC a dégagé un résultat positif dès la première année, pour un volume d'activité deux fois plus faible.

DES ABATTOIRS À LA FERME

Actuellement, près de la moitié des chevreaux sont transportés sur une très longue distance pour intégrer des centres d'engraissement spécialisés, et près de 30% sont euthanasiés ou équarris, faute de débouché et de solution d'abattage¹.

Deux premiers abattoirs fixes de très petite taille (quelques tonnes par an), destinés exclusivement à l'abattage de chevreaux et d'ovins sur leur lieu d'élevage, ont été mis en place dans le Rhône et la Loire. Ces abattoirs ont reçu un agrément sanitaire comme n'importe quel abattoir, en minimisant leurs coûts de construction (séparation des activités dans le temps plutôt que dans l'espace) et de fonctionnement (absence de main d'œuvre salariée). D'autres projets d'abattoir à la ferme sont en cours dans d'autres départements, et même pour d'autres espèces.

UN CAISSON D'ABATTAGE MOBILE POUR ÉVITER LES TRANSPORTS D'ANIMAUX

Déjà en service depuis de nombreuses années ailleurs en Europe (Allemagne, Autriche, Suisse, Pays-Bas...), les caissons d'abattage sont des outils mobiles permettant de réaliser la mise à mort des animaux à la ferme et de transporter la carcasse en peau vers un abattoir de proximité. Les caissons sont soumis à la même réglementation de tout outil d'abattage : intégration dans l'agrément sanitaire de l'abattoir ; mise à mort réalisée par une personne dûment formée et mandatée ; inspections vétérinaires par l'Etat (à la ferme pour l'animal vivant, puis à l'abattoir pour la carcasse).

En France, un premier projet a vu le jour dans l'Hérault, pour des bovins destinés à la vente en circuit court. Des solutions sont à l'étude pour démultiplier cette initiative dans d'autres territoires et pour d'autres espèces. Pour les abattoirs de proximité, le caisson est une piste de diversification de leur activité pouvant attirer de nouveaux apporteurs. Pour les éleveurs et les éleveuses, il s'agit

d'un moyen de maîtriser l'ensemble du cycle de vie de l'animal – jusqu'à sa mort. Le surcoût généré par ce mode d'abattage (de l'ordre de quelques centaines d'euros sur un bovin) est compensé par une meilleure valorisation de la carcasse, grâce à la mise en avant d'une mise à mort à la ferme.

DES SOLUTIONS MIXTES ADAPTÉES À LEUR TERRITOIRE

Des solutions mixtes, plus innovantes, peuvent émerger en fonction des besoins des territoires. C'est le cas par exemple en Vendée et en Loire-Atlantique, ou encore dans le sud de la Drôme, où a émergé l'idée de mettre en place des abattoirs approvisionnés principalement ou exclusivement par des caissons d'abattage.

La solution peut également être un abattoir semi-mobile, qui transiterait entre 2 à 3 points d'abattage sur une base hebdomadaire, lorsque l'état des routes est incompatible avec un outil d'abattage se déplaçant jusque dans les fermes. Ce modèle est par exemple à l'étude sur le territoire du Luberon, totalement dépourvu d'abattoirs.



Crédits photo : Julia Klag

¹ Source : Institut de l'élevage.

LE RÔLE ET LES PROPOSITIONS DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE

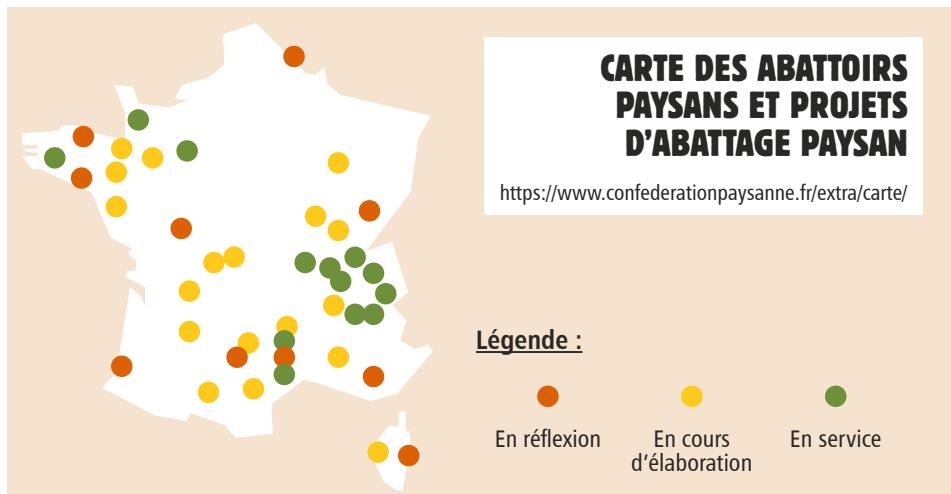
QUEL EST LE RÔLE D'UN SYNDICAT AGRICOLE EN CE QUI CONCERNE LES ABATTOIRS ?

Au-delà de son rôle syndical classique (présence dans les instances, dialogue avec les institutions...), la Confédération paysanne anime, avec la FADEAR¹ et l'association Pour des abattages paysans, un réseau composé d'éleveuses et éleveurs actifs dans une trentaine d'abattoirs paysans ou projets d'abattoir paysan. Sur le terrain, ces adhérentes et adhérents travaillent d'arrache-pied au maintien et à l'amélioration de leur abattoir ou à la création d'un nouvel outil d'abattage adapté à leur territoire.

Forte de ces engagements, la Confédération paysanne mutualise les expériences, construit des référentiels techniques et porte les revendications des projets de territoire pour une meilleure adaptation du cadre européen et national aux besoins locaux.

Au cours des dernières années, ce cadre a pu évoluer grâce à l'action de la Confédération paysanne :

- **Expérimentation des abattoirs mobiles**, inscrite dans la loi dite « EGALIM » de 2018.
- **Autorisation de l'abattage en caisson d'abattage pour toutes les espèces**.
- **Un cadre réglementaire pour des abattoirs fixes à la ferme** (absence de boucherie, absence de station de lavage des camions...).



NOS PROPOSITIONS

Contrairement à ce qu'affirment les industriels, il n'y a pas trop d'abattoirs en France : il n'y en a pas assez. Il est intolérable que certains départements soient dépourvus de capacité d'abattage pour certaines espèces, voire totalement dépourvus d'abattoir. Tous les éleveurs et toutes les éleveuses doivent pouvoir accéder à un abattoir de proximité, pour les espèces qui les concernent, avec les services dont ils ont besoin.

Pour cela, la Confédération paysanne propose :

- Un fléchage des subventions publiques vers le maintien et l'amélioration des abattoirs de proximité existants et rendant des services aux territoires et aux élevages – plutôt que vers la compétitivité des unités industrielles tournées vers l'export.
- Un appui politique fort et un soutien financier de la part de l'Etat et des collectivités concernées pour la mise en place de nouveaux projets d'abattage dès lors qu'ils sont portés par des éleveurs et des éleveuses et répondent à un besoin territorial.
- Des réglementations permettant à tous les modèles d'abattage d'exister (abattoirs fixes, mobiles ou semi-mobiles, de grande taille comme de petite taille). Nous distinguons trois types d'avancées réglementaires en ce sens :
 - La fin de la levée de freins réglementaires à l'instauration de modalités d'abattage innovantes.
 - L'égalité d'accès de tous les outils d'abattage aux services publics, en particulier le service public d'inspection en abattoir. Trop de petits abattoirs sont aujourd'hui contraints par la disponibilité des vétérinaires ;
 - Le remplacement des obligations de moyens par des obligations de résultats. Il n'est pas acceptable que les petits abattoirs soient soumis aux règles dictées par et pour les abattoirs industriels : nous avons besoin de règles de fonctionnement adaptées aux structures de petite taille, tenant compte de leurs capacités fonctionnelles et de leurs coûts d'investissement.

¹ Fédération Associative pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural